

GE 4 SAISONS TRAVAUX D'HIVER

Travailler avec le GE 4 Saisons c'est entrer dans un réseau de viticulteurs & collaborer avec des experts de la vigne depuis plus de 25 ans !
Le GE 4 Saisons est une entreprise engagée localement et pour laquelle la Sécurité est au cœur du processus de travail.

2020
2021

NOTRE PROPOSITION

SUR RESERVATION / DELAI DE DEMANDE : 1 MOIS 1/2

01

ANTICIPATION

Avec une personne référente dans le GE (estimation du travail à faire)

02

PLANIFICATION

Avec ajustement au regard des conditions météorologiques, de l'évolution du vignoble et les nécessités de mutualisation avec d'autres viticulteurs

03

RÉALISATION

Mise à disposition de salariés* permanents ou recrutement de saisonniers spécifiquement pour ce type de travaux

TARIFS HT/ HEURE TRAVAILLÉE

Droit d'entrée (adhésion au GE 4 Saisons) = 20€ + Cotisation annuelle = 20€

TAILLE DE LA VIGNE 18,40 €

Sécateurs électriques, Electrocoup & équipements de protection individuels fournis - Formation assurée - Salariés expérimentés et salariés débutants*

TOMBÉE DES BOIS 16,75 €

Equipements de protection individuels fournis - Salariés expérimentés et salariés débutants*

TAILLE / TOMBÉE SIMULTANÉES 18,40 €

Sécateurs électriques, Electrocoup & équipements de protection individuels fournis - Formation assurée - Salariés expérimentés et salariés débutants*

LIAGE 16,75 €

Lieuses NON fournies - Equipements de protection individuels fournis - Salariés expérimentés et salariés débutants*

PANIER 5,84 € / JOUR / SALARIÉ (en sus.)

Modalité de paiement : facture reçue le 20 du mois suivant les travaux / échéance fin de mois par chèque, virement ou prélèvement.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES POUR NOUS POUR VOUS

- Estimation durée & coût du chantier
- Planification
- Déclarations obligatoires relatives à l'embauche du salarié
- Gestion administrative des contrats de travail
- Réalisation de la paye
- Formation & professionnalisation
- Adhésion financière & aux valeurs du GE
- Anticipation
- Transmission des consignes
- Conditions d'accueil et de travail respectueuses du droit et de l'intégrité physique des personnes**
- Validation du temps passé sur le chantier
- Règlements des factures

* Minimum 2 personnes, pas de travailleur isolé (possibilité 1 personne si autre salarié déjà sur place).
** Possibilité de se désaltérer et de faire des pauses, dans l'idéal un endroit abrité pour déjeuner.